



Permission d'occupation du Château des Tourelles 212, rue Saint-Jean

Consultation publique

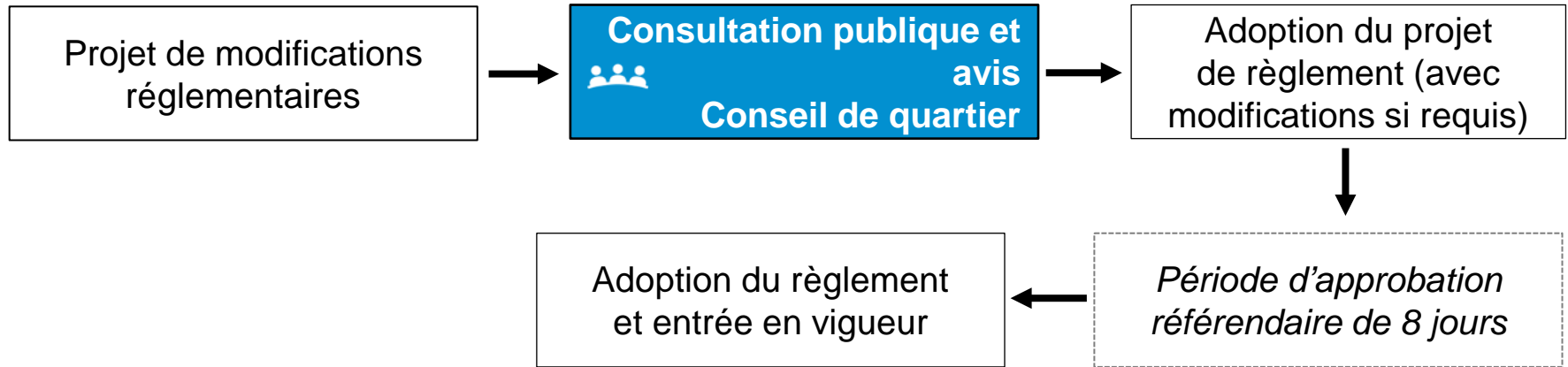
25 mai 2026

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : règlement d'urbanisme

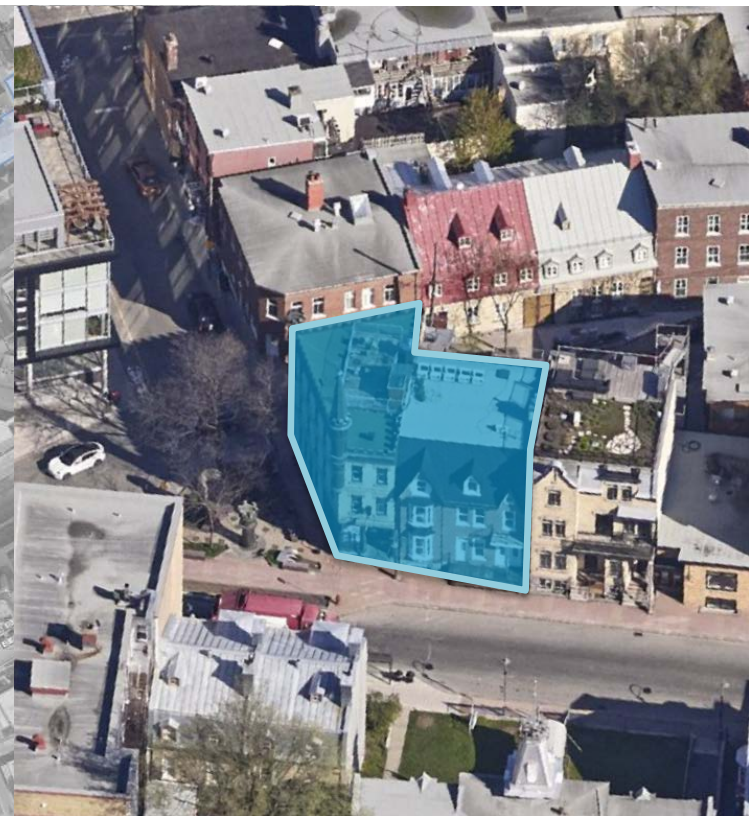


Révision de l'hébergement touristique commercial

- Depuis l'automne 2024, la Ville a amorcé une révision de l'encadrement de l'hébergement touristique commercial
- Le groupe d'usages visé : ***C10 Établissement d'hébergement touristique général***
- Objectif de la révision : structurer l'évolution de l'offre touristique tout en veillant à la préservation du parc résidentiel (**contexte de crise du logement**)
- Des ajustements ont été apportés aux règlements d'urbanisme dans plusieurs arrondissements

Localisation et projet

Localisation



Permission d'occupation pour le Château des Tourelles

- Le Château des Tourelles opère un usage *C10* conformément à une permission d'occupation sur le lot 3 203 090 depuis 2010
- Une augmentation du nombre d'unités est prévue à l'intérieur de l'établissement, sans agrandissement du bâtiment (de 11 à 18 unités)
- Modification requise : retirer le nombre maximal d'unités (11)
- La modification était prévue lors du processus de 2024, mais une erreur s'est glissée dans les règlements modificateurs. La proposition vise à corriger cette situation

Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

1^{er} Règlement
R.C.A.1V.Q. 565
Territoire
Usage autorisé



2^e Règlement
R.C.A.1V.Q. 566
Autorisation d'usages
Délai pour l'occupation



Permis

Outil urbanistique : Permission d'occupation

- 1^{er} Règlement **R.C.A.1V.Q. 565**
Modification des articles 939.111.4 et 939.111.5
Il retire le nombre maximal d'unités
- 2^e Règlement **R.C.A.1V.Q. 566**
Modification des articles 939.138 à 939.141
Il retire l'exigence d'aménager des cases de stationnement
Il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Prochaines étapes

Étapes	Dates (2026)
Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier	25 mai
Adoption projet de règlement et avis de motion	22 juin
Période d'approbation référendaire	26 juin au 3 juillet
Adoption du règlement	9 juillet
Entrée en vigueur du règlement	Juillet

Merci!